

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A L'ACTION PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE

Définitions

Citoyen

Les auteurs de la charte ont choisi d'employer le terme de « **citoyens** » plutôt que « habitants » ou « population ». Ils entendent par « **citoyen** » **la personne qui vit ou participe à la vie de la cité, qu'elle ait ou non le droit de vote.**

Communautaire

Le terme « **communautaire** » se rapporte à la fois à l'organisation intercommunale et à l'espace géographique, physique et mental (territoire).

Participation

La participation est l'association des citoyens au processus d'élaboration des questions qui les concernent, ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs solutions.

C'est une démarche dont il faut accepter l'aspect expérimental et l'incertitude. Au-delà de la concertation, c'est une révolution des modes de pensée des élus, des techniciens, des citoyens, et des rapports établis entre eux. La conception d'un territoire ne doit plus être assurée dans le seul cadre d'une réflexion partagée entre deux types d'acteurs : ceux qui décident (la maîtrise d'ouvrage) et ceux qui réalisent (la maîtrise d'œuvre), mais elle doit être élargie aux citoyens (la maîtrise d'usage).

Préambule : Un changement fondamental dans la manière de penser l'action sur le territoire

LA PARTICIPATION

Pourquoi ?

- Parce qu'en nouant un dialogue entre les citoyens et les élus, la démocratie participative permet d'enrichir et de renforcer la démocratie représentative.
- Parce que les citoyens doivent pouvoir être acteurs des projets qui les concernent (c'est la question de l'appropriation). Ils peuvent d'ailleurs en être à l'initiative.
- Parce qu'un diagnostic et un projet conçus avec les citoyens, qui associent les différentes connaissances, intelligences et compétences, ont plus de chances de répondre aux besoins de la société et donc de durer.
- Parce qu'elle permet aux citoyens qui n'ont pas le droit de vote de participer à l'action publique sur leur territoire.

LA CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Elle est pour les citoyens une façon originale et nouvelle d'exercer leur citoyenneté.

Cette charte fixe un cadre et offre des outils de référence à la Cub pour la mise en œuvre de la participation active et constructive :

- du plus grand nombre (rendre la participation accessible) ;
- dès l'amont et tout au long de l'élaboration du projet et de sa réalisation ;
- quelle que soit l'échelle de réflexion (de l'agglomération élargie au « *bout de trottoir* »).

Elle a vocation à s'adresser autant aux projets soumis à l'obligation légale de concertation (en proposant des améliorations qualitatives) qu'à ceux pour lesquels la participation citoyenne est facultative.

Les principes de la Charte

Une charte évolutive

La charte sera construite en plusieurs étapes, dans une démarche d'expérimentation, pour une montée en puissance de la participation citoyenne.

Le suivi et l'évaluation régulière de la mise en œuvre de cette charte sont assurés par une équipe qui associe des élus, des services, et des citoyens (ici, le C2D).

Un projet partagé de A à Z

La participation est sollicitée dès l'amont et tout au long du projet et le cas échéant, au cours d'un projet déjà engagé. Il s'agit de s'assurer que :

- le problème est partagé dès sa construction ;
- la participation s'inscrit dans les différentes étapes : choix du programme, du lieu d'implantation, conception, réalisation, gestion, ... ;
- un suivi et une évaluation du projet sont réalisés en aval.

Des possibilités de participation équivalentes sur la Cub

Des dispositifs applicables sur l'ensemble du territoire communautaire assureront l'égalité des citoyens dans la participation à l'action publique communautaire.

Pour chaque démarche les modalités de participation permettront la mobilisation des différentes personnes intéressées : de l'habitant du quartier à l'ensemble des usagers habitant ou non sur le territoire communautaire ; une information à l'échelle de la Cub permettra aux autres citoyens de participer s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, la réalité du territoire de vie que constitue la métropole dépasse les frontières administratives de la Communauté Urbaine. La possibilité de participer aux projets de la Cub est étendue aux citoyens des territoires voisins et aux usagers du territoire.

Une confiance à construire entre les acteurs

Un projet se construit collectivement, chaque acteur s'engage à :

- transmettre l'information ;
- susciter, respecter et prendre en compte la diversité des paroles et des points de vue ;
- soumettre les démarches et les résultats à l'évaluation.

Des moyens pour la participation

La participation est intégrée dans le budget et le calendrier du projet.

Cette prise en compte dès l'amont du projet permettra notamment d'anticiper :

- les moyens nécessaires à l'organisation de la participation (réunions publiques, mobilisation des services, animation...)
- la réalisation d'éventuelles études complémentaires demandées par les participants ;
- les délais nécessaires à la participation.

Des avis rendus publics

Les avis exprimés tout le long du processus participatif seront régulièrement rendus publics, notamment via internet. Les différences d'opinion, les divergences seront restituées au même titre qu'un éventuel accord majoritaire ou un consensus.

Les champs d'application

La charte implique un changement dans la manière de concevoir les projets. Les modalités de sa mise en œuvre s'adapteront à l'importance des enjeux. Des projets pilotes permettront d'inventer des outils et des modalités de participation visant à répondre aux principes de la charte.

Le champ de la charte couvre :

Le débat sur les questions de société

C'est sur ce type de thématiques que peuvent émerger :

- les éventuels problèmes et difficultés de vie ;
- les désirs des citoyens pour l'avenir du territoire (social, environnemental, économique, culturel...).

Les stratégies territoriales

Il s'agit des réflexions prospectives qui dessineront les grandes lignes de la politique d'agglomération aux différentes échelles du territoire.

Les projets d'aménagement

- Les grands projets structurants (comme le tramway, le franchissement Jean-Jacques Bosc, le plan Garonne, la boucle verte, ...).
- Les projets d'aménagement communautaires à l'échelle des communes.
La mise en œuvre de la participation, en partenariat avec les communes, s'appuie sur la charte qui impose un cadre minimum à respecter. Cette règle est posée dans le but de réduire les inégalités entre les citoyens de la Cub et il s'agit de donner une traduction concrète au concept de citoyenneté d'agglomération.

Les grands projets dont la CUB n'a pas la maîtrise d'ouvrage

La charte couvre des réflexions partagées avec les citoyens de l'agglomération au sujet des projets ayant un impact sur la vie de l'agglomération. Le résultat de ces réflexions pourra être versé par la Cub au débat général sur le projet.

Les modalités d'application

La charte se décline en guides méthodologiques par famille de projets. Ces guides sont réalisés par la Mission 2025 et soumis pour avis au groupe de suivi.

Un pilotage et un suivi/amélioration

Pour assurer le caractère évolutif, un groupe de suivi est mis en place et présidé par le C2D. Il regroupe des membres du C2D, des élus de la Cub, et des représentants des services de la Cub. Il valide et évalue les projets pilotes et les démarches conduites (au

titre de son rôle de veille), propose des amendements en fonction notamment des observations et initiatives des citoyens. Il veille à la qualité des moyens mis en place, à l'accompagnement des acteurs techniques de la participation et à la diffusion de l'information. Son secrétariat est assuré par la Mission 2025.

Outre ses réunions régulières de suivi, il peut être mobilisé à la demande des citoyens, des élus ou des chefs de projet.

Une cellule dédiée à la mise en œuvre de la participation

Au titre de ses missions de mise en cohérence des stratégies communautaires et de soutien à la mise en œuvre de politiques innovantes, la Mission 2025 coordonne la mise en application de la Charte par l'ensemble des services concernés.

Elle s'assure de :

- la mise à disposition d'une plateforme logistique de recueil et de structuration des informations citoyennes ;
- la définition des modalités de la participation et d'animation à l'amont de chaque projet ;
- l'appui aux chefs de projets : formation, méthode, conseils ;
- le recueil des besoins des services et la définition d'une réponse adaptée ;
- la publication des résultats ou la communication publique.

L'évaluation

Elle porte sur la mise en application de la charte. Elle permet son amélioration progressive. Cette évaluation est partagée (de la construction de ses critères à leur application) au sein du groupe de suivi par ses différents membres : C2D, techniciens, élus.

Les conditions de l'efficacité de la participation

Un rapport de proportionnalité dans la stratégie et les modalités de la participation

Le choix de la stratégie et des modalités de participation est adapté à la nature et aux enjeux du projet. Ces modalités seront définies en amont selon les orientations des guides méthodologiques. Il sera possible de les compléter en fonction des besoins apparus pendant le déroulement de la participation.

La mobilisation de tous les citoyens

- Un affichage de la procédure de la participation

Elle sera décrite d'emblée, dans un souci de lisibilité et de transparence.

- Une information accessible et partagée

Elle suppose une diversification :

- des supports d'information et de conception : documents techniques exhaustifs, documents concis et non techniques, livres blancs, vidéos, maquette, bandes dessinées, ... ;
- des vecteurs de diffusion : réunions publiques, ateliers participatifs, Internet, presse, ... ;
- des lieux de consultation et d'échange de l'information, y compris en dehors des lieux institutionnels.

L'information doit être donnée suffisamment tôt, et régulièrement actualisée. L'information s'enrichit des apports de la participation car une « maîtrise d'usage » reconnue aux citoyens vient compléter la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

L'impact du choix des supports et vecteurs d'information sur l'efficacité de la participation est étudié et explicité. Son étude alimente les améliorations de la charte.

Des outils pour faciliter l'expression de tous les citoyens

Des enquêtes participatives ou d'autres outils permettent de faire émerger la parole de la façon la plus équitable et représentative possible. Ces outils permettent de construire, à l'amont des procédures, des diagnostics d'usage. Ils s'accompagnent d'une pédagogie de la participation et organisent la mobilisation des citoyens, en particulier ceux habituellement absents des processus de participation.

Ils constituent une première étape d'animation du territoire permettant le recueil d'information et la sensibilisation des citoyens à leur cadre de vie.

La démarche a aussi pour but de les inciter par la suite à participer de manière collective.

La diversité des points de vue

Une éthique des débats est nécessaire, avec des règles simples (temps de parole équilibré par exemple...) pour assurer l'expression et le respect des points de vue divers et parfois contradictoires.

Une animation professionnelle peut être prévue pour assurer notamment la distribution de la parole et permettre le recueil et l'émergence des idées de chacun.

Un garant citoyen peut être nommé en fonction de l'importance du projet. Il suit les débats et s'assure de l'expression et de la prise en compte de tous les points de vue.

L'organisation doit être pensée pour favoriser une qualité optimale des débats : plages horaires et lieux adaptés aux différents publics, configurations de salles propices aux échanges, ...

La recherche d'une interaction constructive

Le but de la participation est d'aboutir par la médiation à une interaction constructive.

Les modalités doivent être adaptées de manière à bâtir un échange équitable entre les catégories d'acteurs (les élus, les techniciens, les associations, les citoyens s'exprimant indépendamment de toute organisation associative ou militante, les entreprises, les organisations économiques, ...).

A l'issue du processus, un bilan de la démarche sera formalisé et une analyse de l'opinion sera produite par la Cub.

Les avis rendus publics amèneront les élus à se situer par rapport aux résultats de la participation.